



Casse , remplacement viroceramique

Par **EI Rafa**, le **11/09/2023** à **11:13**

Bonjour

mon locataire me signale que la vitroc ramique est cass e, bris de la vitre. Elle ne peut pas  tre r par e. Qui doit payer le remplacement ? J'estime que si la vitre est cass e c'est la faute du locataire et non un remplacement du   un dysfonctionnement ou   l' ge de la plaque

merci

Par **youris**, le **11/09/2023**   **12:08**

bonjour,

si l' tat des lieux ne mentionnait aucune d fectuositi de cet appareil, le dommage est d  au locataire qui doit prendre en charge son remplacement.

que vous dit votre locataire sur les circonstances du bris de vitre de la plaque de cuisson ?

salutations